



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

Zone 3: Pévèle (uniquement sur les communes dont le taux d'attribution communal est inférieur à 25 lièvres /100 ha).

Zone 4: Plaine de la Scarpe - Cambrésis - Hainaut - Thiérache
(toutes les communes)

Saison 2021-2022

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2021

LIEVRE BRUN

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

N° Adhérent :

Commune(s)							
Ha de plaine							
Ha de bois							

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Entre le 19 septembre 2021 et le 05 décembre 2021

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares ou comportant 5 hectares de bois.

Jours imposés	Dates de report (entre le 19/09 et le 05/12)
Dimanche 19 septembre 2021	
Dimanche 26 septembre 2021	
Dimanche 03 octobre 2021	
Dimanche 10 octobre 2021	
Dimanche 17 octobre 2021	
Certifie avec exactitude les renseignements apportés. Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.	Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable Cachet et signature:
Date: Signature du demandeur:	

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.